



Paieiment de travaux de toiture

Par **peggyrobin**, le **07/01/2009** à **16:00**

bonjour,

nous sommes propriétaire d'un appartement.

a la dernière AG des travaux de toiture ont été votés.

nous avons votés contre.

apparemment il existe une loi nous permettant de payer ces travaux sur 10 ans.

est-ce vrai ? si oui, quelles sont les démarches à effectuer auprès du syndic.

merci.

cordialement.